



COLLECTIVITÉS

## SÉCHERESSE dans le Maine-et-Loire

## ALERTE RENFORCÉE



Selon l'arrêté cadre N°2023 DDT49-SEEB-MTE 01 du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux, le niveau ALERTE RENFORCÉE correspond à une aggravation du niveau Alerte. Tous les prélèvements ne peuvent plus être satisfaits.

Chaque collectivité doit **restreindre sa consommation d'eau**, afin de ne pas atteindre le niveau de crise.

### USAGES INTERDITS



Arrosage des espaces  
arborés et massifs  
de fleurs



Alimentation des  
fontaines publiques et  
privées d'ornement



Arrosage des pelouses



Nettoyage des trottoirs  
et voiries  
(sauf impératif sanitaire et sécuritaire)



Arrosage des terrains de  
sport



Remplissage et vidange  
des piscines à usage  
collectif





**PARTICULIERS**

# SÉCHERESSE

dans le Maine-et-Loire

# ALERTE RENFORCÉE



Selon l'arrêté cadre N°2023 DDT49-SEEB-MTE 01 du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux, le niveau ALERTE RENFORCÉE correspond à une aggravation du niveau Alerte. Tous les prélèvements ne peuvent plus être satisfaits.

Chaque usager doit **restreindre sa consommation d'eau**, afin de ne pas atteindre le niveau de crise.

## USAGES INTERDITS



Arrosage des jardins potagers entre 8h - 20h



Arrosage des espaces arborés et massifs de fleurs



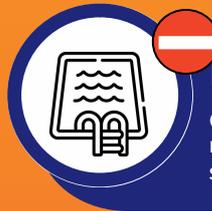
Arrosage des pelouses



Lavage des véhicules à domicile



Nettoyage des façades, toitures et autres surfaces imperméabilisées



Remplissage et vidange des piscines (de plus de 1m<sup>3</sup>, sauf remise à niveau et premier remplissage sous conditions)





PROFESSIONNELS

## SÉCHERESSE dans le Maine-et-Loire

## ALERTE RENFORCÉE



Selon l'arrêté cadre N°2023 DDT49-SEEB-MTE 01 du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux, le niveau ALERTE RENFORCEE correspond à une aggravation du niveau Alerte. Tous les prélèvements ne peuvent plus être satisfaits.

Chaque professionnel doit **restreindre sa consommation d'eau**, afin de ne pas atteindre le niveau de crise.

### USAGES INTERDITS



Stations de lavage des véhicules (sauf pistes haute-pression ou à 70% d'eau recyclée ou portique en mode éco)



Arrosage des terrains des hippodromes et centres équestres



Arrosage des golfs



Arrosage des espaces arborés et des massifs de fleurs



Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades, toitures ... (sauf si intervention de professionnels et sous conditions)





AGRICULTEURS

## SÉCHERESSE dans le Maine-et-Loire

## ALERTE RENFORCÉE



Selon l'arrêté cadre N°2023 DDT49-SEEB-MTE 01 du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux, le niveau ALERTE RENFORCEE correspond à une aggravation du niveau Alerte. Tous les prélèvements ne peuvent plus être satisfaits.

Chaque agriculteur doit **restreindre sa consommation d'eau**, afin de ne pas atteindre le niveau de crise.

### USAGES INTERDITS



Irrigation par aspersion  
des grandes cultures,  
prairies, vergers ...



Arrosage en arboriculture



Arrosage en horticulture  
et pépinière :

- entre 14h -20h  
Techniques Economes
- entre 8h -20h  
Hors techniques économes



Nettoyage voiries, façades  
toitures et autres surfaces  
imperméabilisées



Arrosage en maraîchage  
entre 14h et 20h  
(semences potagères, plants  
maraîchers, petits fruits)



Manœuvres d'ouvrage sur  
les cours d'eau et plans  
d'eau connectés (sauf sous  
certaines conditions)

